

S.M.A.G.V.31

N°2015 - 1 - 09		
Nombre de conseillers	L'an deux mille quinze et le douze mars, le Conseil syndical du Syndicat mixte	
En exercice	62	Pour l'Accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne, dûment convoqué par M. le
Présents	11	Président Jean-Marc Huyghe, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la
Ayant participé au vote	17	Mairie de Portet sur Garonne, à 16h.
Présents :	Mesdames : Feyt, Faivre, Gregoire, Oreste Messieurs : Huyghe, Baur, Lepinay, Marin, Alm, Laforgue	
Absents avec pouvoirs :	M. Ducert, M. Aumonier, M. Portes, Mme Broussal, M. Serieys, Bros	
Date de la convocation	27 février 2015	

Objet : AUTORISATION DU PRESIDENT A ADRESSER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT, AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE OU A TOUT AUTRE ORGANISME PUBLIC OU PRIVE

Mesdames, Messieurs,

Afin de poursuivre les études entreprises les années précédentes et de pouvoir mettre en œuvre les nouvelles actions découlant de l'application du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage sur la Haute Garonne il sera sollicité auprès de l'Etat et du Département de la Haute Garonne l'octroi de subventions.

Par ailleurs, le S.M.A.G.V.- MANEO souhaite rechercher d'autres partenaires et étudiera en cours d'année d'autres possibilités de financement auprès de différents partenaires.

Si l'ensemble de ces dispositions recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Le Comité Syndical autorise le Président du S.M.A.G.V.- MANEO à solliciter l'octroi de subventions auprès de l'Etat, du Département de la Haute Garonne ou de tout autre organisme public ou privé.

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical autorise le Président du S.M.A.G.V.-MANEO à signer tous les actes ou documents nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**

- **nombre de votants : 19**
- **pour : 19**
- **contre : 0**
- **abstention : 0**

Le Président du Syndicat soussigné,
Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le 13 mars 2015
- Déposé à la Préfecture le 17 mars 2015
- Labège, le 13 mars 2015